

Sujet : [INTERNET] enquête publique pour permis de construire pour centrale photovoltaïque à Revest St Martin

De : Pascale <pascale.cyrille@gmail.com>

Date : 25/09/2023 21:54

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Avis sur le projet de centrale photovoltaïque à Revest St Martin

On trouve de la pelouse à orchidées. 168 Ophrys druentica ont été identifiés.

Cette densité suggère une richesse particulière du biotope et peut réserver d'autres surprises si de nouvelles observations ont lieu.

Cet habitat est riche en insectes rares, avec notamment une espèce protégée, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) avec 4 individus minimum dont 2 femelles fraîchement écloses constatées en avril 2020. Leur état et leur nombre indique qu'il s'agit d'une zone de reproduction.

Il s'agit d'une espèce protégée non indiquée dans l'étude d'impacts.

Ce manquement met en évidence l'insuffisance de consultation des Bases de données naturalistes, et les insuffisances de l'étude d'impact et de l'étude de terrain.

La présence de nombreux individus de glaieuls en lisière de cette pelouse appellent à une remise en question du périmètre du site afin de préserver cet espace.

3/ Sous évaluation de la demande de débroussaillage.

P 10 Evaluation non actualisée de la faune (hauteur de houpier évaluée en 2020 p 38)

- 4,32 ha impacté de milieu forestier qui servent de zone de nidification ou de gîte à de nombreuses espèces protégées.

- 3.97 ha impactés de milieux ouverts à semi ouverts : cycle de vie des oiseaux, lieu de transit et d'alimentation des chiroptères

- Corridors de transit et d'alimentation (lisières forestières, clairières, chemins forestiers) sur les 12 ha d'emprise totale mais des corridors existent hors de cette emprise !

- Total de 8.29 ha + linéaire de lisière, clairière..... en nov 2022 ? ou à l'automne 2020 (dernière étude des chiroptères)

Sous évaluation de la potentialité d'existence de gîte d'autres espèces de chiroptères , à part de petit rhinolophe et la Barbastelle d'Europe. Impact potentiellement sous évalué car non actualisé alors que la végétation a largement évolué depuis 2020.

Faible évaluation du risque d'absence de prospection aux moments clés du cycle biologique (pas d'inventaire d'oiseaux lors des périodes migratoires et d'hivernage).

4/ Sous estimation des surfaces concernées par le terrassement et de ses impacts :

Les emprises des travaux d'aménagement des voiries périphériques au site cloturé ne sont pas comptabilisées et identifiées page 23 : sous estimation du coup des effets de l'« érosion du sol, de la dégradation des terres et de la flore en aval du projet.

Sous estimation des effets de destructuration complet du sol sur une immense partie du site, compte tenu de la topographie du site (très nombreux talus, fortes pentes....) et des manoeuvres

des engins de terrassement, de concassage des pierres (engin rotobroyeur à chaîne utilisé sur le futur site de PV à Cruis suite au défrichage en septembre 2022) :

- Sur l'herpétofaune et ses espèces protégées (quel protocole de recherche a été mis en place pour se donner une chance de trouver ces espèces difficiles à voir ?)
- Sur les micro mammifères rares (pas d'étude réalisée)

5/ Pas de description du risque de destruction de fossiles d'intérêt patrimonial en l'absence de référence à un inventaire géologique validé.

Fossiles de roseau et d'huitre retrouvés sur le site.

6/ Absence d'identification précise des arbres gîtes des chiroptères à enjeux forts.

Ces arbres sont rares localement et comme ils constituent l'habitat d'espèces rares de chiroptères, ils doivent tous bénéficier d'une protection totale, alors que les contraintes de la législation sur les OLD ne le permettent pas réellement.

Il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de cartographie précise de ces arbres à enjeux forts.

Beaucoup de raisons pour souhaiter un approfondissement des enquêtes.

Cyrille-Marie Mascret
68 rue du Thoron
04300 Limans